



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

REÇU
Par Christine Wirtgen, 07:13, 29/03/2021

Luxembourg, le 26 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille.

D'après nos sources, bon nombre de personnes âgées et/ou vulnérables prises en charge à leur domicile de façon ponctuelle ou permanente par des collaborateurs d'un des 13 réseaux d'aides et de soins à domicile voire par d'autres professionnels travaillant dans ledit secteur sont ou ont été touchées par une infection Covid-19.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille :

- Madame la Ministre est-elle au courant de la situation décrite ?
- Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle fournir des statistiques concernant les personnes soignées à leur domicile qui souffrent ou qui ont souffert d'une infection Covid-19 depuis le début de la pandémie ? Combien de cas Covid-19 ont été répertoriés – nombre des infections et des décès – parmi ces gens depuis le début de la pandémie ?
- Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur le taux actuel des personnes soignées à leur domicile qui se sont déjà fait vacciner ?
- Quels sont les précautions mises en place par le Ministère de la Famille à la fois pour les réseaux d'aides et de soins à domicile et pour les professionnels indépendants opérant dans ledit secteur ?
- Madame la Ministre peut-elle nous renseigner sur le taux de vaccination parmi les professionnels du secteur des aides et des soins à domicile, salariés des réseaux et indépendants ?
- Dans le même contexte, à combien s'élève le nombre de cas Covid-19 connus à ce jour parmi les professionnels du secteur ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen
Présidente du groupe parlementaire

Laurent Mosar
Député

Claude Wiseler
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 27 avril 2021

Réf. 2021/1982

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 3965 de Madame la Députée Martine Hansen et Messieurs les Députés Laurent Mosar et Claude Wiseler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère de la Santé relative à la question parlementaire n° 3965 de Madame la Députée Martine Hansen et de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Claude Wiseler, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne CAHEN

Réponse commune du ministre de la Famille et de l'Intégration et du ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3965 de Madame la Députée Martine Hansen et de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Claude Wiseler relative aux réseaux d'aide et de soins à domicile dans le cadre de la pandémie Covid-19.

En ce qui concerne les personnes prises en charge par les réseaux d'aides et de soins (RAS) agréés par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région les chiffres, depuis le début de la pandémie et jusqu'au 19/03/2021 sont les suivants :

- nombre de personnes déclarées COVID-19 positif par les RAS : 927 clients ;
- nombre de décès dus à la COVID-19 ou avec la COVID-19 : 32 décès parmi leurs clients actifs ; 10 de ces décès (31%) ont eu lieu à domicile et 22 de ces décès (69%) ont eu lieu à l'hôpital.

Le taux de vaccination des personnes soignées à leur domicile est de 55,66%.

Le taux de vaccination des salariés des 12 RAS agréés est de 46,23%.

Le nombre de cas Covid-19 connus à ce jour parmi ces salariés est de 661, soit environ 12% de l'effectif salarié.

Pour ce qui est des RAS agréés par le ministère de la Famille et de l'Intégration, des recommandations ont été émises ensemble avec le Ministère de la Santé aux dates suivantes: 13 mars 2020, 21 mars 2020, 14 avril 2020 ainsi qu'à la date du 11 mars 2021. Des ordonnances du Directeur de la Santé ont été émises en date du 30 mars 2020 et en date du 12 avril 2021. Des communications de la part de Madame le Ministre de la Famille ont été transmises an date du 28 octobre et du 23 décembre 2020.